

UNIVERSITE DE TOULON
DIRECTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Année universitaire 2018-2019

REGLEMENT D'EXAMEN DU DIPLÔME D'UNIVERSITE
«SOINS PALLIATIFS»

Édition 2018

1-ORGANISATION GENERALE

1-1 Composition des enseignements

Le diplôme d'Université "Soins Palliatifs" est composé d'unités d'enseignement : UE 1 à UE 7.

1-2 Dispositions générales

L'examen final est composé d'une synthèse des thèmes enseignés dans le cadre des unités d'enseignement (UE 1 à UE 7) : V° annexe 1, descriptif des thèmes enseignés dans chaque unité d'enseignement.

UE 7 fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance.

1-3 Conditions d'accès à la formation

Sont admis à s'inscrire au DU « Soins Palliatifs » les professionnels de santé.

L'autorisation d'inscription est délivrée par une commission d'accès au diplôme après examen du dossier.

1-4 Rédaction et soutenance d'un mémoire.

Dans le cadre de la formation les étudiants sont tenus de rédiger un mémoire sous la direction d'un intervenant du D.U. de Soins Palliatifs :

Le mémoire sera soutenu publiquement devant un jury désigné par les responsables de la formation. Le jury est composé de deux enseignants de la formation.

Le mémoire est noté sur 20, coefficient 1 : UE 7.

1-5 Organisation du stage

Les étudiants inscrits doivent suivre les enseignements organisés dans le cadre du diplôme universitaire de soins palliatifs et effectuer un stage pratique de deux semaines dont 5 jours consécutifs. Ce stage doit être effectué dans une structure spécifique de soins palliatifs et/ou dans les services de soins accueillants des patients en fin de vie.

Le stage est obligatoire mais ne fait pas l'objet d'une note.

A l'issue du stage, une attestation de fin de stage doit être fournie par l'organisme d'accueil.

1-6 Admission au diplôme d'Université "Soins Palliatifs"

Les examens du DU Soins Palliatifs sont composés de quatre épreuves : trois épreuves écrites et d'une soutenance de mémoire.

Les épreuves écrites :

Les épreuves écrites sont conçues à partir d'une synthèse des thèmes enseignés dans le cadre des unités d'enseignement (UE 1 à UE 6) : v° annexe 1, descriptif des thèmes enseignés dans chaque unité d'enseignement.

Les sujets sont réalisés en concertation avec les responsables de la formation et l'équipe pédagogique.

Il est prévu trois épreuves écrites : la première épreuve écrite comporte des questions d'ordre médical, la deuxième épreuve écrite comporte un cas pratique d'ordre médical, la troisième épreuve écrite comporte des questions d'ordre juridique.

La durée de chacune des épreuves écrites est de 1 heure.

Les épreuves écrites ont lieu le même jour.

Chaque épreuve écrite est notée sur 20 avec un coefficient de 1.

Rédaction et soutenance du mémoire :

Le mémoire est obligatoire, noté sur 20 avec un coefficient de 1.

Est déclaré admis au Diplôme d'Université Soins Palliatifs, le candidat ayant sur l'ensemble des quatre épreuves une moyenne pondérée au moins égale à 10/20 et une attestation de stage validé.

Des mentions sont attribuées au diplôme sous les conditions suivantes, en notant M la moyenne générale :

- 10 ≤ M < 12 : passable
- 12 ≤ M < 14 : assez bien
- 14 ≤ M < 16 : bien
- 16 ≤ M : très bien

2- ASSIDUITE

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel. Les manquements répétés à l'obligation d'assiduité feront l'objet d'avertissements écrits du responsable de la formation.

En cas d'absences non justifiées et répétées la commission du jury du diplôme peut refuser à un étudiant de se présenter aux épreuves du diplôme.

Toute absence à une épreuve de contrôle est sanctionnée par la note 0/20, sauf décision contraire prise par le jury.

Voir charte des examens de l'UTLN.

2-1 Convocation aux épreuves

Le responsable pédagogique, les enseignants et les étudiants établissent ensemble le calendrier des contrôles.

La convocation aux épreuves est affichée dans les locaux administratifs du diplôme.

2-2 Déroulement des épreuves

L'étudiant doit se présenter muni d'une pièce d'identité et/ou de sa carte d'étudiant sur laquelle se trouve sa photo.

2-3 Procédure relative aux résultats

Sur sa demande, un étudiant doit pouvoir consulter sa copie en présence de l'enseignant qui l'a corrigée.

2-4-Composition du jury

La composition du jury est arrêtée par le Président de l'Université de Toulon sur proposition de la Directrice de la FTLV et fait l'objet d'une publication.

Il est composé de quatre enseignants de l'équipe pédagogique intervenant dans le DU dont un enseignant de l'UTLN comme Président.

3 -VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Les candidats possédant une expérience professionnelle ou personnelle en rapport avec le Diplôme, peuvent constituer un dossier de VAE ou de VES dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-529 du 16/04/2002 relatif à la Validation des Etudes Supérieures Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la Validation des Acquis de l'Expérience Décret n° 85-906 du 23/08/1985 relatif à la Validation des Acquis Professionnels

La validation obtenue pour un Diplôme à recrutement limité autorise le candidat à participer aux entretiens de recrutement

➤ **U1 ORIGINES ET FONDEMENTS DE LA DEMARCHE PALLIATIVE**

- Historique / Concept /principes 3 h 30 cm
- Introduction Soins Palliatifs 3 h 30 cm
- Démarche palliative 3 h 30 cm
-

➤ **U2 ASPECTS JURIDIQUES /Méthodologie du Mémoire :**

- Introduction Droit et Santé 7 h cm
- Aspects médico-légaux 3 h 30 cm
- Approche juridique 3 h 30 cm
- Méthodologie du mémoire 3 h 30 cm

➤ **U3 ASPECTS CLINIQUES / SYMPTOMES**

- Douleur en soins palliatifs 7 h cm
 - Physiopathologie
 - Traitement
- Symptômes d'inconfort / cas cliniques 7 h cm
- Nutrition et hydratation / cas cliniques 7 h cm
- Sédation 7 h cm

➤ **U4 ASPECTS PSYCHOLOGIQUES ETHIQUES ET PHILOSOPHIQUES**

- Ethologie 3 h 30 cm
- Annonce du point de vue psychologique 3 h 30 cm
- Relation soignant-soigné, deuil, pathologie du deuil 3 h 30 cm
- Ethique 3 h 30 cm

➤ **U5 ACTEURS DE LA DEMARCHE PALLIATIVE / SOINS SPECIFIQUES**

- EMSP intra-hospitalière 3 h 30 cm
- Réseau – HAD – Bénévoles 3 h 30 cm
- Soins complémentaires 3 h 30 cm
- Soins corporels 3 h 30 cm
- Approches corporelles 3 h 30 cm

➤ **U6 PRISE EN CHARGE SPECIFIQUE**

- Gériatrie 3 h 30cm
- SLA 3 h 30cm
- Sida 3 h 30cm
- Démence et soins palliatifs 3 h 30 cm
- Soins Palliatifs pédiatriques 3 h 30cm
- Cancero- hématologie 3 h 30cm
- Synthèse et conclusion 3 h 30cm

U7 TUTORAT

Encadrement des étudiants 2,30 htd par étudiant : soutien à la rédaction du mémoire.

Rédaction d'un mémoire de trente à cinquante pages sous la direction d'un intervenant du Diplôme d'Université. Soutenance du mémoire devant un jury désigné par le responsable de la formation universitaire.

Total heures année / étudiants

168 HTD